

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

MICHAEL O'FLAHERTY

1^{ER} RAPPORT D'ACTIVITÉ PÉRIODIQUE 2025

1^{er} janvier au 30 avril

Présenté au Comité des Ministres
et à l'Assemblée parlementaire

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Commissaire aux droits de l'homme, Michael O'Flaherty, entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2025.

1. Focus sur les pays

Visite et mémorandum sur la Géorgie

Du 21 au 23 janvier, le Commissaire a effectué une [visite](#) en Géorgie. Le [mémorandum](#) qui a suivi cette visite a été publié le 26 mars. Il expose les préoccupations et les recommandations du Commissaire concernant les droits à la liberté de réunion et à la liberté d'expression, la protection de la société civile et les droits des personnes LGBTI. Au cours de sa visite, le Commissaire a rencontré le vice-ministre des Affaires étrangères, Lasha Darsalia ; le vice-ministre de l'Intérieur, Aleksandre Darakhvelidze ; les vice-ministres de la Justice, Beka Dzamashvili et Niko Tatulashvili ; le chef du Service des enquêtes spéciales, Koka Katsitadze ; le premier procureur général adjoint, Giorgi Badashvili ; et le défenseur public de Géorgie, Levan Ioseliani ; ainsi que des représentants d'organisations internationales. Le Commissaire a également eu de nombreux contacts avec la société civile et a rendu visite à un journaliste emprisonné.

En ce qui concerne la liberté de réunion et d'expression, le Commissaire a noté que, malgré des informations crédibles faisant état de mauvais traitements infligés à des manifestants et à des journalistes, aucun agent des forces de l'ordre n'a été tenu responsable de ces abus, alors qu'en revanche, des poursuites pénales ont été engagées contre certains manifestants. Il a souligné le défi permanent que représente l'identification correcte des policiers masqués, qui constitue un obstacle à la responsabilisation, et a recommandé d'exiger que tous les membres des forces de l'ordre portent un signe distinctif et de prendre des mesures supplémentaires pour garantir des enquêtes efficaces sur les cas de mauvais traitements infligés à des manifestants, notamment en renforçant l'indépendance et l'efficacité du Service d'enquête spécial.

Le Commissaire s'est déclaré préoccupé par les récentes modifications apportées aux lois régissant la liberté de réunion, qui imposent des restrictions excessives aux manifestants, élargissent les pouvoirs des forces de l'ordre et introduisent des sanctions plus sévères pour les infractions administratives liées aux manifestations. Il a noté que bon nombre de ces modifications sont incompatibles avec les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité et a recommandé de modifier les lois afin de les mettre en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains. Il s'est également déclaré préoccupé par les informations faisant état d'ingérences dans le travail des journalistes et a mis en avant le cas de Mzia Amaghlobeli, qu'il a rencontrée en prison, pour illustrer l'environnement de plus en plus difficile dans lequel évoluent les journalistes indépendants.

En outre, le Commissaire s'est déclaré préoccupé par le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile, notamment par les discours incendiaires à l'encontre des ONG et des défenseurs des droits humains et par le manque de participation des organisations de la société civile aux processus décisionnels. Il a formulé un certain nombre de recommandations visant à créer un environnement propice à la société civile et aux défenseurs des droits humains, notamment l'abrogation de la loi sur la transparence de l'influence étrangère et la garantie que toute législation relative aux associations soit strictement conforme aux obligations de la Géorgie en vertu du droit international des droits humains.

Enfin, le Commissaire s'est déclaré préoccupé par le niveau de violence et de discrimination dont sont victimes les personnes LGBTI, exhortant les autorités à mettre fin à toute stigmatisation à leur égard et à

abroger la loi sur la protection des valeurs familiales et des mineurs, qui fournit une base juridique à la discrimination à leur encontre.

Le mémorandum est disponible sur le site web du Commissaire, accompagné des commentaires des autorités géorgiennes.

Visit en Grece

Le Commissaire a effectué une [visite](#) en Grèce du 3 au 7 février, qui était axée sur la protection des droits humains dans le contexte des opérations de contrôle aux frontières et sur les droits humains des Roms. Le Commissaire a reconnu les défis posés par l'arrivée de demandeurs d'asile et de migrants, compte tenu de la situation géographique de la Grèce et du niveau toujours insuffisant de la solidarité européenne. Il a rencontré des survivants du naufrage du Pylos en juin 2023, qui a fait environ 750 morts, ainsi que des avocats et des ONG qui les soutiennent, et le médiateur grec, qui a achevé son rapport sur son enquête concernant les actions et omissions des membres des garde-côtes grecs lors de la gestion de l'incident. Le Commissaire a pris note des conclusions importantes du médiateur et a encouragé les autorités à prendre des mesures résolues pour garantir que les responsabilités pénales et disciplinaires soient dûment établies.

L'attention du Commissaire a également été attirée sur des informations faisant état de la poursuite des retours sommaires aux frontières terrestres et maritimes. Il a exhorté la Grèce à adopter une approche de tolérance zéro et à traduire les responsables en justice, et a souligné l'importance d'un contrôle indépendant des droits humains dans le cadre des opérations de contrôle aux frontières.

Notant la forte augmentation des arrivées à Rhodes et en Crète, ainsi que la surpopulation dans plusieurs installations existantes sur d'autres îles, le Commissaire a appelé à la mise en place de structures d'accueil adéquates et à des transferts rapides, en particulier des mineurs non accompagnés, des îles vers le continent.

Concernant les droits humains des Roms, le Commissaire a accordé une attention particulière aux questions du logement adéquat et de la violence policière. Il s'est félicité de l'adoption d'une stratégie nationale et d'un plan d'action globaux pour l'inclusion sociale des Roms, tout en soulignant la nécessité de surmonter les obstacles à la mise en œuvre de cette stratégie au niveau local et de renforcer la participation des membres roms de la société à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des mesures pertinentes.

Lors de sa visite dans un campement à Halandri, le Commissaire a constaté que, malgré les efforts déployés par ses habitants et la municipalité, les conditions de logement restent très précaires et que les communautés roms qui y vivent sont victimes de discriminations persistantes dans leur vie quotidienne.

Enfin, le Commissaire a rappelé qu'il est essentiel, pour des États fondés sur un État de droit solide, que le rôle et le travail de la société civile et des médias soient valorisés et soutenus. Il a également observé que les services du ministère public devraient veiller à ce que des enquêtes efficaces soient menées conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Au cours de sa visite en Grèce, le Commissaire a rencontré le ministre de la Migration et de l'Asile, Nikolaos Panagiotopoulos ; le ministre des Affaires maritimes et de la Politique insulaire, Christos Stylianides ; le ministre de la Cohésion sociale et des Affaires familiales, Sofía Zaharaki ; la vice-ministre des Affaires étrangères, Alexandra Papadopoulou ; la délégation grecque à l'Assemblée parlementaire du Conseil de

l'Europe ; la procureure générale de la Cour suprême, Georgia Adeilini ; l'ombudsman grec, Andreas Pottakis ; la Commission nationale des droits humains ; et l'adjoint au maire de Chalandri, Kostas Efthimiou. Il s'est aussi entretenu avec des représentants du HCR, de la Commission européenne et de Frontex, ainsi qu'avec des experts, des juristes, des organisations de la société civile et des victimes de violations des droits humains commises aux frontières. En outre, le Commissaire a rencontré des membres de la communauté rom de Chalandri. Il a rencontré en ligne le ministre de la Protection des citoyens, Michális Chrysohoïdis, le 10 février.

Le mémorandum du Commissaire sur la migration et le contrôle des frontières ainsi que celui sur les droits humains des Roms en Grèce ont depuis été publiés.

Mission à Belfast

Les 24 et 25 février, le Commissaire s'est rendu à Belfast, en Irlande du Nord, pour prononcer le discours annuel sur les droits humains organisée par la Commission des droits humains d'Irlande du Nord et tenir d'autres réunions.

Le Commissaire a prononcé un [discours](#) intitulé « Défendre l'État de droit – résister à la régression », dans lequel il a souligné l'importance de l'État de droit et des droits humains et mis en garde contre le danger que représente le retrait de leurs principes fondamentaux. Il a souligné la nécessité de mener des efforts fondés sur des données factuelles pour préserver l'État de droit et lutter contre la désinformation et les mythes. Il a également évoqué la nécessité de collaborer avec les principaux acteurs, tels que les institutions nationales des droits humains, les organismes chargés de promouvoir l'égalité et les institutions de médiation, ainsi qu'avec la société civile, qui a un rôle central à jouer. En ce qui concerne les acteurs étatiques, il a souligné la nécessité de mieux respecter l'indivisibilité des droits humains, notamment en déployant des efforts particuliers en matière de droits sociaux. Il a également insisté sur l'importance du contrôle des droits humains par les parlements et des mesures visant à garantir l'indépendance des tribunaux. Enfin, il a appelé à un réengagement du centre politique en tant que défenseur des droits humains.

Parallèlement à cette conférence, le Commissaire a rencontré des représentants de la société civile pour discuter de l'héritage des troubles en Irlande du Nord, notamment Alyson Kilpatrick, présidente de la Commission des droits humains d'Irlande du Nord, Paula Bradshaw, présidente de la commission de l'Assemblée d'Irlande du Nord chargée du bureau exécutif, Nuala McAllister, membre de la commission de la police d'Irlande du Nord et membre de la commission de performance, et Naomi Long, ministre de la Justice d'Irlande du Nord.

Mémoires sur les droits humains des Roms en Finlande, en Irlande et en Slovaquie

Le 25 février, le Commissaire a publié trois mémoires examinant la situation des droits humains des communautés roms et des Gens du voyage en Finlande, en Irlande et en Slovaquie. Chacun de ces mémoires présente des conclusions et des recommandations spécifiques à chaque pays, fondées sur les visites que le Commissaire y a effectuées en 2024, et mentionne les problèmes urgents en matière de droits humains auxquels ces communautés sont confrontées.

Mémoire sur les droits humains des Roms en Finlande

Dans son [mémorandum](#) sur la situation des droits humains des Roms en Finlande, à la suite de sa visite dans ce pays du 23 au 26 septembre 2024, le Commissaire a pris note des efforts déployés par la Finlande

pour promouvoir les droits humains des Roms, notamment par le biais de la troisième Politique nationale relative aux Roms, et du Conseil consultatif national sur les affaires roms, qui existe de longue date. Il s'est félicité également du nouveau Plan d'action visant à lutter contre le racisme et à promouvoir l'égalité, qui inclut spécifiquement les Roms, et qui a été lancé le même mois que sa visite. Toutefois, la persistance de l'antitsiganisme et des pratiques de discrimination dans tous les domaines de la vie, notamment l'emploi et le logement, reste un sujet de préoccupation. Les femmes et les jeunes roms sont confrontés à une discrimination intersectionnelle, tandis que les Roms originaires d'autres États membres de l'UE sont souvent encore plus marginalisés. Le Commissaire a recommandé de renforcer les actions, notamment d'assurer un financement adéquat et durable, de lutter contre toutes les formes de discrimination, de permettre aux Roms de faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques, de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes, ainsi que des personnes originaires d'autres États membres de l'Union européenne, et de promouvoir un environnement favorable à la société civile rom.

Le mémorandum du Commissaire et les commentaires des autorités finlandaises sont disponibles sur le site web du Commissaire.

Mémorandum sur les droits humains des Gens du voyage et des Roms en Irlande

Le 25 février, le Commissaire a publié son [mémorandum](#) sur la situation des droits humains des Gens du voyage et des Roms en Irlande, qui contient les conclusions et les recommandations issues de sa visite dans le pays du 7 au 11 octobre 2024.

Dans ce mémorandum, le Commissaire a souligné que l'Irlande avait élaboré des stratégies ambitieuses visant à protéger plus efficacement les droits des Gens du voyage et des Roms. Il a notamment salué le vaste processus de consultation mené avec les représentants de ces communautés, qui a contribué à l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale pour l'inclusion des Gens du voyage et des Roms. Malgré ces évolutions positives, les progrès sur le terrain restent entravés par le racisme structurel à l'égard des Gens du voyage et l'antitsiganisme qui imprègnent tous les aspects de la société irlandaise. Parmi les effets négatifs, on peut citer la surveillance policière excessive et la surreprésentation significative des Gens du voyage dans le système pénal, le manque de logements adaptés à leur culture et les conditions de logement globalement insalubres de ces communautés, les inégalités importantes dont sont victimes les enfants Gens du voyage et roms à l'école dès leur plus jeune âge, et leur état de santé médiocre par rapport à celui de la population majoritaire. Le Commissaire a recommandé un engagement politique plus fort pour surmonter les pratiques discriminatoires profondément enracinées et garantir un financement durable pour des initiatives ciblées menées par les pairs, notamment dans le domaine de la santé mentale.

Le mémorandum du Commissaire et les commentaires des autorités irlandaises sont disponibles sur le site web du Commissaire.

Mémorandum sur les droits humains des Roms en République slovaque

Le 25 février, le Commissaire a publié un [mémorandum](#) sur les droits humains des Roms en République slovaque, sur la base de sa visite dans le pays du 8 au 12 juillet 2024.

Dans ce mémorandum, le Commissaire salue l'engagement de la République slovaque à améliorer la situation des droits humains des communautés roms, notamment grâce à la stratégie nationale pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms à l'horizon 2030, aux plans d'action qui en découlent et à d'autres mesures. Il se félicite en particulier des initiatives mises en place pour surmonter les obstacles à l'accès aux soins de santé pour les communautés roms marginalisées. Toutefois, le mémorandum souligne

que toutes les autorités compétentes, y compris au niveau local, doivent redoubler d'efforts pour garantir la mise en œuvre rapide et efficace de la stratégie 2030 dans tous les domaines prioritaires. Le Commissaire appelle en particulier à l'adoption de mesures urgentes pour remédier aux conditions de vie inadéquates des communautés roms marginalisées, afin d'éviter une nouvelle détérioration de leur situation déjà critique en matière de droits humains. Ces mesures devraient être associées à des plans stratégiques intégrés et à long terme, adaptés aux besoins locaux et soutenus par un engagement et un financement à long terme. Tout en saluant les initiatives visant à donner aux Roms les moyens d'agir en tant que ponts entre les communautés et les services de santé publique et autres, le Commissaire appelle à prendre des mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination dans l'accès aux soins de santé pour les Roms, en particulier les femmes et les filles. Un mécanisme d'indemnisation des victimes de stérilisation forcée devrait être mis en place sans délai. Le Commissaire formule d'autres recommandations visant à garantir l'accès des enfants roms à une éducation inclusive et de qualité et à mettre fin à leur ségrégation, ainsi qu'à lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination, en particulier dans le domaine du maintien de l'ordre.

Le mémorandum du Commissaire et les commentaires des autorités de la République slovaque sont disponibles sur le site web du Commissaire.

Déclaration sur l'adoption de la loi relative au registre spécial et à la transparence des activités des organisations à but non lucratif en Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine)

Le 28 février, le Commissaire a publié une [déclaration](#) à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine) de la loi sur le registre spécial et la transparence des activités des organisations à but non lucratif (loi dite « sur les agents étrangers »). Le Commissaire a noté que l'adoption de cette loi constituait un nouveau recul pour la liberté d'association et la liberté d'expression en Republika Srpska, après la recriminalisation de la diffamation en 2023. Il a exhorté les autorités à abroger cette loi, qui semblait dépourvue de garanties procédurales appropriées et ne répondait pas suffisamment aux exigences de nécessité et de proportionnalité.

Visite en Ukraine

Du 17 au 21 mars, le Commissaire a effectué une [visite](#) en Ukraine au cours de laquelle il s'est principalement attaché à placer les droits humains au cœur des discussions en faveur de la paix. Il a souligné le rôle central des droits humains dans les efforts de paix et de relèvement à la suite de l'invasion à grande échelle de la Russie. Mettant en avant les immenses souffrances des civils, il a appelé à ce que les droits humains constituent le fondement de tout processus de paix et de reconstruction. Le Commissaire a souligné la nécessité de la justice et de la responsabilité, exprimant son soutien ferme aux initiatives et mécanismes tels que le registre des dommages causés à l'Ukraine ou la création d'un tribunal spécial chargé de juger les crimes d'agression contre l'Ukraine et une commission des réclamations. Il a appelé à la coopération internationale, notamment au renforcement des capacités juridiques nationales de l'Ukraine et au soutien aux enquêtes en cours devant la Cour pénale internationale. Le Commissaire a également souligné la nécessité d'obtenir réparation pour toutes les victimes de l'agression russe. Notant l'impact négatif des déficits de financement causés par le récent gel de l'aide américaine aux projets humanitaires et de défense des droits humains en Ukraine, il a réitéré son [appel](#) précédent aux États européens pour qu'ils comblerent ce déficit. Le Commissaire a attiré l'attention sur la situation désastreuse des prisonniers de guerre, des personnes disparues et des enfants ukrainiens déportés, appelant à leur retour urgent. Il a condamné l'impossibilité pour les observateurs des droits humains d'accéder aux territoires ukrainiens occupés par la Russie, soulignant qu'il était important de maintenir l'attention internationale et de renforcer la surveillance de la situation des droits humains des personnes qui y vivent.

En ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur du pays, il a appelé à l'amélioration de l'aide humanitaire et à la mise en place de conditions sûres pour leur retour volontaire. Il a mis particulièrement l'accent sur le rôle des femmes dans les processus de paix et sur la participation de la société civile et des organisations internationales à la construction de l'avenir de l'Ukraine. Enfin, le Commissaire a souligné que l'agression de la Russie menaçait non seulement l'Ukraine, mais aussi les valeurs communes de l'Europe. Il a appelé à l'alignement entre le processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE et le processus de paix, affirmant que toute voie vers la paix devait être fondée sur la justice, la dignité et les droits humains.

Au cours de sa visite, le Commissaire [a rencontré](#) le vice-Premier ministre ukrainien et ministre de l'unité nationale, Oleksiy Chernyshov, la vice-ministre des affaires étrangères, Mariana Betsa, le procureur général par intérim, Oleksiy Khomenko, le Commissaire parlementaire aux droits humains, Dmytro Lubinets, le secrétaire du quartier général de coordination pour le traitement des prisonniers de guerre, le général de brigade Dmytro Usov, la Commissaire présidentielle pour la protection des droits du personnel militaire et de leurs familles, Olha Kobylinska, et la conseillère pour l'égalité des genres des forces armées ukrainiennes, Olena Hrihoriyeva. Il a également [rencontré](#) des représentants de la société civile ukrainienne et d'organisations internationales. À Lviv, il [a rencontré](#) le premier adjoint au maire de Lviv, Andriy Moskalenko, et s'est entretenu avec des représentants du Conseil des personnes déplacées de la région de Lviv dans un centre local pour personnes déplacées de Marioupol. À Novyi Rozdil, non loin de là, il a rencontré un groupe de personnes déplacées vivant dans un centre d'hébergement collectif. Le Commissaire a déposé des fleurs en mémoire des soldats ukrainiens au cimetière Lychakiv de Lviv et, à Kyiv, accompagné de la vice-ministre de la Santé chargée de l'intégration européenne, Maryna Slobodnichenko, il [a visité](#) l'hôpital pour enfants « Okhmatdyt », partiellement détruit par un tir de missile russe en juillet 2024.

Le mémorandum du Commissaire suite à la visite en Ukraine a depuis été publié.

Lettre à la Présidente du Sénat polonais concernant le projet de loi modifiant la loi sur l'octroi d'une protection aux étrangers

Le 11 mars, le Commissaire a publié une [lettre](#) adressée à la Présidente du Sénat polonais, Małgorzata Kidawa-Błońska, demandant au Sénat de s'abstenir d'adopter le projet de loi modifiant la loi sur l'octroi d'une protection aux étrangers en Pologne, en raison de préoccupations quant à sa compatibilité avec les normes en matière de droits humains.

Déclaration sur le droit à la liberté de réunion et d'expression en Turquie

Le 24 mars, le Commissaire a publié une [déclaration](#) concernant les informations faisant état d'un recours disproportionné à la force par la police et de restrictions généralisées du droit de recevoir et de communiquer des informations en Turquie lors des manifestations qui ont suivi l'arrestation et la détention du maire d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu. Condamnant les violences policières à l'encontre de manifestants pacifiques et la détention de plus de 1 100 manifestants, le Commissaire a appelé à la libération immédiate des personnes détenues pour avoir exercé légitimement leurs droits humains. Il a également appelé les autorités à respecter leur obligation de garantir aux journalistes la possibilité de couvrir librement et en toute sécurité les rassemblements publics.

Lettre au Président de l'Assemblée nationale de la Hongrie concernant les modifications constitutionnelles et autres amendements en cours

Le 2 avril, le Commissaire a publié sa [lettre](#) adressée à László Kövér, président de l'Assemblée nationale hongroise, concernant les modifications en cours qui soulèvent des préoccupations quant à leur compatibilité avec les normes relatives aux droits humains. Il a averti que l'interdiction des manifestations pacifiques en faveur de l'égalité des personnes LGBTI, prétendument dans l'intérêt de la protection des droits des enfants, viole le droit à la liberté de réunion. Il a également exprimé sa préoccupation concernant l'introduction de pouvoirs policiers permettant d'utiliser la technologie de reconnaissance faciale pour identifier et arrêter les personnes participant à des rassemblements interdits. Le Commissaire a en outre exprimé sa préoccupation concernant les modifications proposées qui semblaient nier la réalité des personnes intersexuées et la diversité des identités de genre, et a demandé aux parlementaires de s'abstenir d'adopter ces modifications.

Lettre au Conseil national de la République slovaque concernant un projet de loi sur les organisations à but non lucratif

Le 9 avril, le Commissaire a publié une [lettre](#) adressée au Conseil national de la République slovaque (parlement), dans laquelle il demandait aux parlementaires de s'abstenir d'adopter un projet de loi sur les organisations à but non lucratif ou toute modification qui ne serait pas pleinement conforme à la Convention européenne des droits de l'homme. À la suite d'une lettre sur le projet de loi datée de [mai 2024](#), la dernière lettre exprimait des préoccupations supplémentaires concernant les propositions visant à le modifier. Celles-ci portent principalement sur la prévisibilité de la loi et la nécessité des restrictions dans une société démocratique, qui sont requises par la Convention.

Le Commissaire a fait remarquer que l'adoption d'une loi qui ne respecte pas les normes en matière de droits humains renforcerait la pression inquiétante qui pèse sur la société civile, qu'il avait déjà soulignée à l'issue de sa [visite en juillet 2024](#). Compte tenu des réactions négatives à l'encontre du Centre national slovaque des droits humains en raison de son engagement en faveur du projet de loi, le Commissaire a également encouragé les parlementaires à prendre la parole pour défendre l'indépendance du Centre et à reconnaître la légitimité évidente de son engagement dans ce dossier législatif.

Visite en Macédoine du Nord

Du 22 au 25 avril, le Commissaire a effectué une [visite](#) en Macédoine du Nord axée sur les droits humains des Roms et sur l'interaction entre un environnement propre et sain et les droits humains.

Le Commissaire a félicité la Macédoine du Nord pour son engagement de longue date en faveur de l'inclusion et de l'égalité des Roms. Il a toutefois été informé du manque de mise en œuvre effective des stratégies et des défis à relever en matière de coordination entre les autorités nationales et locales et de ressources disponibles. Il a appelé les autorités à renforcer leurs efforts pour lutter contre l'antitsiganisme dans la société et à ne montrer aucune tolérance à l'égard de la violence et de la discrimination à l'encontre des Roms dans le système pénal. Il a invité les autorités à poursuivre leurs efforts pour lutter contre la ségrégation *de facto* des enfants roms dans les écoles et à exécuter pleinement l'arrêt rendu dans l'affaire *Elmazova et autres c. Macédoine du Nord*. Il a également attiré l'attention sur l'impact disproportionné de la dégradation de l'environnement sur les droits humains des personnes les plus marginalisées, notamment les Roms.

En ce qui concerne l'environnement et les droits humains, reconnaissant que la Macédoine du Nord est partie à tous les principaux instruments internationaux relatifs à l'environnement, le Commissaire a souligné la nécessité d'une mise en œuvre plus efficace des engagements internationaux et des lois nationales, ainsi que d'un meilleur accès à la justice. Il a appelé les autorités à adopter la loi tant attendue sur le climat, en veillant à ce qu'elle tienne compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits humains dans l'affaire *Verein Klimaseniorinnen Schweiz c. Suisse*.

Au cours de sa visite en Macédoine du Nord, le Commissaire a rencontré le vice-Premier ministre et ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Izet Medziti, le ministre des Affaires étrangères, Timčo Mucunski, le ministre de la Justice, Igor Filkov, la ministre de l'Éducation, Vesna Janevska, le vice-ministre de la Politique sociale, de la Démographie et de la Jeunesse, Gjoko Velkovski, et la directrice de l'Inspection nationale de l'environnement, Ivana Ginovska. Le Commissaire a également rencontré l'Ombuds de Macédoine du Nord, Naser Ziberi, et des membres de la Commission pour la prévention et la protection contre la discrimination. Il s'est entretenu avec des représentants des Nations unies et de la délégation de l'UE. Il a également rencontré des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains travaillant sur les questions abordées lors de sa visite. Le Commissaire s'est rendu dans la municipalité de Šuto Orizari, à Skopje, où il a rencontré le maire, Kurto Dudush, et visité un quartier dépourvu d'infrastructures, avant de se rendre dans un centre de jour pour enfants des rues.

Le mémorandum du Commissaire sur sa visite en Macédoine du Nord sera publié prochainement.

Mission en Serbie

Du 25 au 27 avril, le Commissaire a effectué une mission en Serbie, axée sur le maintien de l'ordre lors des manifestations et sur l'environnement de travail de la société civile et des défenseurs des droits humains.

Dans sa [déclaration](#) publiée à l'issue de la mission, le Commissaire a souligné la nécessité de veiller au maintien du cadre permettant un maintien de l'ordre démocratique et a mis en garde contre les discours stigmatisant les manifestants. Il a exhorté les autorités à enquêter efficacement sur tous les actes de violence commis lors des manifestations et à traduire leurs auteurs en justice. Concernant l'utilisation présumée d'une arme sonore, illégale en Serbie, lors de la manifestation pacifique du 15 mars, le Commissaire a demandé instamment aux autorités et à l'Ombudsman de conclure rapidement les enquêtes en cours, à identifier l'auteur de l'incident et à garantir que justice soit faite.

Le Commissaire s'est en outre déclaré préoccupé par l'environnement de travail défavorable des ONG et des défenseurs des droits humains, qui a été encore aggravé par les mesures récemment prises par les autorités. Il s'agit notamment de l'utilisation présumée de logiciels espions à l'encontre de défenseurs des droits humains et de journalistes, de campagnes de dénigrement de type « agent étranger » et de la divulgation dans les médias de données à caractère personnel, y compris des informations provenant de dossiers obtenus lors d'opérations de perquisition menées par la police dans les locaux de plusieurs ONG dans le cadre d'enquêtes sur l'utilisation de fonds de l'USAID. Il a exhorté les autorités à s'abstenir de telles mesures et à créer un environnement propice au travail des défenseurs des droits humains et de la société civile.

Le Commissaire a encouragé l'Ombudsman et le Commissaire à l'information d'intérêt public et à la protection des données à caractère personnel à s'acquitter pleinement de leur mandat en matière de protection des droits humains et des données à caractère personnel au niveau national.

Au cours de sa mission, le Commissaire [a rencontré](#) le vice-Premier ministre et ministre de l'intérieur, Ivica Dačić, l'Ombudsman, Zoran Pašalić, des représentants de la société civile, des étudiants et des acteurs internationaux, notamment le chef de la délégation et ambassadeur de l'Union européenne en Serbie, Emanuele Giaufret, et la rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, Gina Romero.

Déclaration sur les défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan

Le 29 avril, le Commissaire a publié une [déclaration](#) demandant aux autorités azerbaïdjanaises de libérer sans délai Anar Mammadli et tous les autres défenseurs des droits humains, journalistes et militants de la société civile emprisonnés pour leurs activités légitimes ou pour avoir exprimé des opinions dissidentes ou critiques, et d'abandonner les poursuites pénales engagées à leur encontre, ainsi que toutes les restrictions connexes. Le Commissaire a en outre exhorté les autorités à veiller à ce que toutes les lois et pratiques relatives à la liberté d'association, de réunion et d'expression, ainsi qu'à la situation des défenseurs des droits humains, des journalistes et des militants de la société civile dans le pays, soient conformes aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe en matière de droits humains.

2. Focus thématique

Reflétant les priorités mises en avant par le Commissaire lors de son entrée en fonction, la section suivante contient une brève description des principales activités du Commissaire, organisées par domaines thématiques.

Impact de la guerre en Ukraine sur les droits humains

Le 31 janvier, le Commissaire a rencontré Maksym Butkevych, militant ukrainien des droits humains et ancien prisonnier de guerre, ainsi que Leniye Umerova, civile libérée après avoir été détenue par les autorités russes, afin d'écouter le récit de leurs expériences traumatisantes de détention illégale et de mauvais traitements en Russie. À l'issue de cette rencontre, le Commissaire [a appelé](#) à redoubler d'efforts pour obtenir la libération inconditionnelle de tous les Ukrainiens détenus illégalement en Russie.

Le 27 février, le Commissaire a prononcé un [discours](#) lors d'une conférence intitulée « Le rôle du Conseil de l'Europe dans la recherche de la paix, de la justice et de la responsabilité en Ukraine », organisée par l'Institut européen de droit à l'université de Dublin, en Irlande. Dans son discours, le Commissaire a souligné le rôle central des droits humains dans la réalisation d'une paix juste et durable en Ukraine. Dénonçant les violations généralisées des droits humains résultant de l'agression de la Russie, le Commissaire a présenté une feuille de route en dix points axée, entre autres, sur la nécessité de garantir la responsabilité, d'accorder réparation et de remédier à la situation des personnes disparues et déplacées. Il a souligné l'importance de processus de paix inclusifs, avec la participation active des femmes et de la société civile. Soulignant la menace que l'agression de la Russie fait peser sur l'ensemble du cadre européen des droits humains, le Commissaire a mis en avant le rôle du Conseil de l'Europe dans la défense de la justice et de la dignité humaine.

Le 11 mars, le Commissaire a publié un [Shout Out](#) intitulé « Les droits humains devraient faire partie intégrante de tous pourparlers de paix sur l'Ukraine ». Dans cette publication, le Commissaire a présenté son plan en dix points pour une paix juste et durable en Ukraine, axé sur des questions telles que la responsabilité des auteurs, la réparation pour les victimes, la situation des prisonniers, des enfants, des

personnes disparues, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des réfugiés et des personnes vivant dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine, la loi martiale en Ukraine, la reconstruction et la voie vers l'adhésion à l'UE, le rôle des femmes dans les processus de paix et la participation des différents acteurs, y compris les organisations intergouvernementales.

Lors de sa visite en Ukraine du 17 au 21 mars, le Commissaire [a réaffirmé](#) la nécessité de placer les droits humains au cœur des discussions en faveur de la paix (voir *Focus sur les pays*).

Le 13 avril, le Commissaire [a exprimé](#) sa consternation face à la frappe russe contre la ville ukrainienne de Soumy. Notant que l'attaque avait eu lieu pendant des célébrations religieuses, il a déploré les pertes en vies humaines, exprimé sa solidarité avec l'Ukraine et a souligné que les responsables devront rendre des comptes.

Le 23 avril, le Commissaire [a condamné](#) une frappe russe par drone contre un bus qui a tué et blessé des civils dans la ville ukrainienne de Marhanets. Il a demandé à ce que les auteurs rendent des comptes et que les victimes obtiennent réparation.

Le 24 avril, le Commissaire a condamné une vague d'attaques meurtrières à la roquette et au drone perpétrées par la Russie contre Kyiv et d'autres villes ukrainiennes dans la nuit précédente. Il [a souligné](#) l'urgence d'aider l'Ukraine à protéger les droits humains de sa population et de veiller à ce qu'aucune violation des droits humains résultant de l'agression russe ne reste impunie.

Droits humains des Roms et des Gens du voyage

Le travail du Commissaire dans ce domaine comprend des visites spécialisées en Grèce et en Macédoine du Nord, ainsi que la publication de trois mémorandums à la suite de ses visites en République slovaque, en Finlande et en Irlande (voir *Focus sur les pays*).

En outre, le 30 janvier, le Commissaire a adressé un [message vidéo](#) au « Forum national sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur des Roms. Valoriser la diversité », organisé par l'ONG Voice of Romni, à Kyiv. Soulignant les défis auxquels les Roms sont confrontés dans toute l'Europe, il a insisté sur l'importance de défendre les droits humains des Roms en luttant ensemble contre l'antitsiganisme, en célébrant la culture rom et en donnant aux femmes roms les moyens d'être des actrices du changement.

Les 3 et 4 avril, le Commissaire [s'est rendu](#) à Heidelberg, en Allemagne, où il a rencontré Romani Rose, Président du Conseil central des Sintis et des Roms allemands et du Centre de documentation et de culture des Sintis et des Roms allemands. Lors de sa visite à l'exposition permanente sur l'Holocauste des Sintis et des Roms, le Commissaire a souligné le travail essentiel et le rôle moteur de cette organisation pour veiller à ce que le passé ne soit jamais oublié.

Le 8 avril, le Commissaire a [échangé des points de vue](#) avec des jeunes Roms et Travellers et a participé à la cérémonie de dépôt de fleurs organisée par le Conseil de l'Europe pour marquer la Journée internationale des Roms. Le Commissaire [a salué](#) le militantisme et le leadership des jeunes et des femmes Roms et Travellers, soulignant qu'ils sont les moteurs du changement au sein de leurs communautés et pour celles-ci. Il a mis en avant la richesse et la diversité des identités culturelles et des langues de ces communautés et a insisté sur l'importance de sensibiliser le public à l'histoire des Roms, y compris à l'Holocauste. Le Commissaire a également reconnu les violations des droits humains et l'exclusion dont sont victimes les Roms et les Gens du voyage à travers l'Europe et a appelé à des efforts concertés pour un avenir meilleur.

Le 24 avril, le Commissaire [a exprimé](#) sa préoccupation concernant le sort des Roms qui se sont retrouvés sans abri après la démolition de leurs maisons à Zaharna Fabrika, à Sofia en Bulgarie, et a exhorté les autorités centrales et locales à prendre des mesures pour empêcher une nouvelle détérioration de leur situation critique en matière de droits humains.

Droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants

Au cours de la période considérée, les activités relatives aux droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants ont notamment consisté en la visite du Commissaire en Grèce (voir *Focus sur les pays*), sa participation à l'audience de la Grande Chambre dans des affaires contre la Pologne, la Lettonie et la Lituanie concernant des retours sommaires présumés (voir *Système de la Convention européenne des droits de l'homme*) et une lettre du Commissaire à la Présidente du Sénat polonais concernant des modifications législatives permettant la suspension de l'enregistrement des demandes d'asile (voir *Focus sur les pays*).

En outre, le Commissaire a prononcé un [discours par vidéo](#) lors de la conférence parlementaire intitulée « Envisager des politiques publiques efficaces pour prévenir et traiter les cas de migrants disparus », organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe les 23 et 24 avril. Il a encouragé les États membres à investir dans des ressources permettant d'identifier les personnes décédées en Europe ou pendant leur voyage vers l'Europe, ainsi que de retrouver les migrants disparus. Il a également appelé à la création de points focaux dans chaque État membre et à la mise en place de mesures préventives grâce à l'amélioration des opérations de recherche et de sauvetage et à la mise à disposition de voies d'accès sûres et légales.

Intelligence artificielle (IA) et droits humains

Le 30 janvier, le Commissaire a prononcé un [discours](#) à l'ambassade d'Irlande à Paris sur la surveillance des droits humains dans le domaine de l'intelligence artificielle. Il a réaffirmé que les droits humains devaient rester au cœur des préoccupations face aux défis posés par l'intelligence artificielle et a souligné qu'il était important de tirer parti de la dynamique actuelle en matière de réglementation pour faire progresser les droits humains dans le domaine de l'IA en Europe et au-delà.

L'environnement et les droits humains

Le 29 janvier, le Commissaire a rencontré en ligne plusieurs experts juridiques spécialisés dans le domaine de l'environnement. La discussion entre experts a porté sur divers aspects des litiges environnementaux et climatiques liés aux droits humains et sur la reconnaissance croissante du droit à un environnement sain.

Droits sociaux

Le 10 avril, le Commissaire a rencontré Balakrishnan Rajagopal, Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à un logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, et sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte. Les discussions ont notamment porté sur la discrimination à l'égard des Roms et des Gens du voyage en Europe.

Liberté de réunion

Le Commissaire a continué à se pencher sur les questions liées à la liberté de réunion dans les États membres. Il a notamment fait part de ses préoccupations concernant les modifications restrictives apportées à la loi hongroise sur les réunions, appelant le président à y opposer son veto ; publié un mémorandum à la suite de sa visite en Géorgie, dans lequel il abordait les restrictions imposées aux manifestations pacifiques ; publié une déclaration publique sur les développements préoccupants en Turquie ; et mené une mission en Serbie axée en partie sur les défis liés au droit de réunion (voir *Focus sur les pays*).

Liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes

Le 9 janvier, à la suite des mesures d'ajustement de la politique de vérification des faits prises par META et, auparavant, par X, le Commissaire [a exhorté](#) les États à redoubler d'efforts et à faire preuve de leadership dans l'application des normes juridiques pertinentes afin de garantir que les intermédiaires internet atténuent les risques liés à la désinformation et aux discours non contrôlés. Tout en rappelant les grands principes de la lutte contre la désinformation, tels que la légalité, la nécessité et la proportionnalité, mais aussi la transparence et la responsabilité, le Commissaire a souligné que les acteurs étatiques, les plateformes et la société civile devaient œuvrer ensemble pour défendre les droits humains et les principes démocratiques, tout en trouvant un équilibre entre la défense de la liberté d'expression et la prévention de la désinformation.

Le 3 mars, le Commissaire a eu un échange de vues avec les [partenaires de la plateforme pour la sécurité des journalistes](#), qui lui ont présenté les conclusions de leur [rapport sur la liberté de la presse en Europe](#). L'échange a principalement porté sur les défis actuels, tels que la lutte contre la désinformation et la mésinformation, les SLAPP, les nouvelles formes de restriction de la liberté d'expression, notamment par le recours à des logiciels espions, les menaces à l'encontre des journalistes, l'impunité et une érosion du soutien à la radiodiffusion publique. Le Commissaire a évoqué son travail sur la liberté d'expression depuis le début de son mandat, tout en soulignant l'importance de la coopération avec les partenaires pour surmonter les défis.

Le 28 mars, le Commissaire a envoyé un [message vidéo](#) pour l'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique du Conseil de l'Europe, dans lequel il a souligné l'importance d'ancrer les droits humains dans l'éducation, y compris dans l'espace numérique.

Le 30 avril, le Commissaire a publié une [déclaration](#) à l'approche de la Journée mondiale de la liberté de la presse, soulignant que la protection de la liberté de la presse n'est pas une option, mais une obligation légale, et réaffirmant son engagement à continuer de surveiller la liberté de la presse dans les États membres et à collaborer avec les acteurs concernés afin de garantir l'application des normes internationales.

Lutte contre le racisme et l'intolérance

À l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le 27 janvier, le Commissaire a souligné qu'il était impératif de préserver la vérité et [a appelé](#) à joindre les efforts pour garantir à tous le droit de vivre dans la dignité et la paix. Le 29 janvier, il a assisté à la cérémonie organisée dans les locaux du Conseil de l'Europe pour commémorer le 80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, au cours de laquelle des gerbes ont été déposées en hommage aux victimes de l'Holocauste.

Le Commissaire a continué à accorder une attention particulière aux questions relatives au dialogue interreligieux et à la protection des communautés religieuses et de leurs membres.

Le 28 janvier, le Commissaire a prononcé un [discours](#) lors de la manifestation parallèle à l'APCE intitulée « Pour une plateforme permanente de dialogue interreligieux et interconvictionnel au Conseil de l'Europe », coorganisée par le Comité pour le dialogue interreligieux et interconvictionnel de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING). Constatant la montée des manifestations de haine, le Commissaire [a souligné](#) l'importance de dialoguer avec les acteurs confessionnels et non confessionnels sur toutes les questions de société et de relever les défis en s'appuyant sur les valeurs communes que sont la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité et la justice. Il a identifié la migration, la lutte contre la pauvreté, la crise climatique et l'intelligence artificielle comme principaux domaines de coopération à cet égard.

Le Commissaire [a rencontré](#), le 29 janvier, des représentants de l'Association européenne des Témoins de Jéhovah. Les discussions ont porté sur l'importance du respect de la liberté de conscience et de religion dans des contextes difficiles.

Justice transitionnelle

Le 16 janvier, le Commissaire était représenté à Genève à l'ouverture du 1^{er} Congrès mondial sur les disparitions forcées, organisé par le Comité des Nations unies sur les disparitions forcées, le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'ONG CEDI. Sa déclaration a mis en évidence les disparitions forcées et l'absence persistante de vérité et de justice pour les victimes, qui constituent un problème grave et de longue date en matière de droits humains en Europe, aggravé par la guerre en Ukraine. Il a pris cinq [engagements](#) concrets pour continuer à jouer son rôle dans la lutte contre les disparitions forcées en Europe.

3. Défenseurs des droits humains

Au cours de la période de référence, le Commissaire a continué à suivre de près la situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe, en utilisant l'ensemble des outils à sa disposition, notamment des interventions publiques concernant l'Azerbaïdjan et la Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine) (voir *Focus sur les pays*).

Du 13 au 15 janvier, le Commissaire a participé à la 19^e [conférence annuelle sur les droits humains de Wilton Park](#), qui était axée sur l'amélioration du soutien et de la protection des défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui travaillent dans un contexte de conflit ou sont confrontés à une répression transnationale. Au cours de la conférence, le Commissaire a participé à une table ronde et prononcé le discours de clôture.

Le 20 février, le Commissaire a publié son premier [Shout Out](#) intitulé « Le gel de l'aide américaine laisse un vide. L'Europe doit le combler ». Il y décrit l'impact négatif du gel de l'aide de l'USAID sur les populations des États membres du Conseil de l'Europe, notamment les conséquences humanitaires en Ukraine et la pression exercée sur la société civile, les États et les organisations internationales. Il a souligné la nécessité de renforcer le rôle des États membres dans la défense et la promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, et combler le vide en matière de ressources et de leadership.

Le 8 avril, le Commissaire [a participé](#) à un échange de vues avec l'Assemblée générale de la Conférence des OING. Les questions abordées ont notamment porté sur la protection des défenseurs des droits humains et de la société civile, la nécessité de placer les droits humains au cœur de tout processus de paix en Ukraine et la situation des droits humains des Roms et des Gens du voyage.

4. Coopération avec les structures nationales des droits humains

Le 30 janvier, dans un discours prononcé à l'ambassade d'Irlande à Paris sur la surveillance des droits humains dans le domaine de l'intelligence artificielle, le Commissaire a attiré l'attention sur le rôle clé des INDH (*voir Intelligence artificielle et droits humains*).

Le 17 février à Bruxelles, le Commissaire [a rencontré](#) les Directeurs du Centre UNIA pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme afin de discuter de la nécessité de renforcer davantage les organismes chargés de l'égalité afin de mieux lutter contre la discrimination et promouvoir l'égalité.

Le 25 février, le Commissaire a prononcé la [conférence annuelle](#) sur les droits humains à la Commission des droits humains d'Irlande du Nord, intitulée « Défendre l'État de droit – résister à la régression », et a rencontré la Commissaire en chef, Alyson Kilpatrick (*voir Focus sur les pays*).

Le 11 mars, le Commissaire [a rencontré](#) Anahit Manasyan, Défenseure des droits humains (Ombuds) de l'Arménie. Ils ont discuté de la situation des droits humains en Arménie.

Le 26 mars, le Commissaire [a rencontré](#) la Médiatrice européenne, Teresa Anjinho, afin de discuter de questions d'intérêt commun ayant des implications en matière de droits humains, notamment dans le domaine de la migration et de l'intelligence artificielle. Ils se sont engagés à poursuivre une coopération constructive et mutuellement bénéfique entre leurs institutions.

Le 27 mars, le Commissaire [a rencontré](#) Ceslav Panico, Avocat du peuple (Ombuds) de la République de Moldova. Le Commissaire a souligné que les autorités moldaves devaient veiller à ce que l'Avocat du peuple puisse exercer son mandat indépendant en matière de droits humains sans ingérence et a insisté sur le fait qu'il se réjouissait de coopérer avec lui pour la promotion des droits humains dans le pays.

Le 27 mars, le Commissaire a participé à la Conférence de haut niveau pour les institutions d'Ombudsman médiation et les INDH organisée par la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Dans son [discours d'ouverture](#), le Commissaire a souligné le rôle crucial des INDH dans le contexte de la crise croissante des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit en Europe. Il s'est félicité de cette conférence, qui offre l'occasion de renforcer la protection mutuelle, de créer un espace de dialogue entre des institutions partageant les mêmes objectifs et d'intensifier la coopération entre les INDH et le Conseil de l'Europe. Le Commissaire a réitéré son engagement envers les INDH à rechercher toutes les possibilités de collaboration, à continuer de faire pression pour la création d'INDH là où elles n'existent pas encore et à protéger les INDH indépendantes et efficaces lorsqu'elles sont attaquées en raison de leur travail en faveur des droits humains.

Le 8 avril, le Commissaire a adressé un message vidéo à l'ouverture de la finale de l'édition 2025 des Olympiades slovaques des droits humains, un événement destiné aux élèves du secondaire et axé sur la promotion et la protection des droits humains, organisé par le Centre national slovaque des droits

humains. Dans son message, le Commissaire s'est félicité de cet événement, qu'il a qualifié d'occasion importante pour sensibiliser les jeunes aux droits humains.

5. Système de la Convention européenne des droits de l'homme

Audience solennelle d'ouverture de l'année judiciaire de la Cour européenne des droits de l'homme

Le 31 janvier, le Commissaire a assisté à l'audience solennelle d'ouverture de l'année judiciaire de la Cour européenne des droits de l'homme, au cours de laquelle le Président de la Cour et le Premier président de la Cour de cassation de France se sont adressés aux représentants des plus hautes juridictions des 46 États membres du Conseil de l'Europe et des autorités locales, nationales et internationales.

Audiences de la Grande Chambre dans les affaires R.A. et autres c. Pologne, H.M.M. et autres c. Lettonie, et C.O.C.G. et autres c. Lituanie

Le 12 février, le Commissaire [est intervenu](#) lors de trois audiences devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans les affaires *R.A. et autres c. Pologne, H.M.M. et autres c. Lettonie et C.O.C.G. et autres c. Lituanie*, dans lesquelles il a encouragé la Cour à saisir l'occasion offerte par ces affaires pour fournir des orientations claires sur la manière de garantir le respect sans exception des obligations de non-refoulement.

Le Commissaire a présenté à la Cour des informations sur l'accès à l'asile et les renvois sommaires dans chacun des trois États défendeurs, ainsi que sur la situation humanitaire et des droits humains des personnes faisant l'objet de tels renvois vers le Bélarus. De manière plus générale, le Commissaire a souligné qu'il importait de ne pas interpréter la jurisprudence d'une manière qui pourrait rendre inefficace la protection offerte par la Convention contre le renvoi de personnes vers un lieu où elles risquent d'être soumises à des traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants, ce qui est interdit par l'article 3 de la Convention.

En ce qui concerne l'interdiction des expulsions collectives prévue à l'article 4 du Protocole n° 4 à la Convention, le Commissaire a commenté la pratique actuelle des États membres qui interprètent les critères fixés par la Cour dans sa jurisprudence d'une manière qui pourrait leur permettre de ne pas procéder à un examen individuel de la situation d'une personne avant de la renvoyer.

Il a également exposé comment l'instrumentalisation de la migration pourrait avoir une incidence sur les questions susmentionnées, soulignant que les défis découlant de ce phénomène devraient être relevés conformément aux principes établis de longue date par la Cour.

6. Autres réunions

Rencontre avec Amnesty International, Human Rights Watch, la Commission internationale des juristes, le Turkish Litigation Support Project et le Réseau européen pour la mise en œuvre

Le 27 janvier, le Commissaire a rencontré un groupe d'organisations de la société civile, dont Amnesty International, Human Rights Watch, la Commission internationale des juristes, le Turkish Litigation Support Project et le Réseau européen pour la mise en œuvre. Ils ont discuté de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Rencontre avec le Président de la délégation turque à l'APCE

Le 28 janvier, le Commissaire a rencontré le président de la délégation turque à l'APCE, Yildirim Tuğrul Türkeş. Ils ont échangé sur diverses propositions législatives actuellement débattues par la Grande Assemblée nationale de Turquie et leurs implications en matière de droits humains, ainsi que sur certaines questions plus générales.

Rencontre avec le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le 28 janvier, le Commissaire a rencontré Marc Cools, président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, afin d'échanger sur un certain nombre de questions relatives aux droits humains, y compris la situation en Géorgie. Le Commissaire a présenté les conclusions préliminaires de sa visite dans le pays du 21 au 23 janvier.

Rencontre avec le Vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)

Le 28 janvier, le Commissaire a rencontré Ucha Nanuashvili, Vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), afin de discuter, entre autres, de la situation des droits humains en Europe.

Rencontre avec l'ancien Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le 29 janvier, le Commissaire a rencontré l'ancien président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Tiny Kox, afin de discuter de la situation des civils ukrainiens, y compris des enfants, portés disparus ou détenus par la Russie.

Rencontre avec le Procureur Général du Procureur général pour l'Angleterre et le Pays de Galles et Avocat général pour l'Irlande du Nord

Le 31 janvier, le Commissaire a rencontré le Procureur général pour l'Angleterre et le Pays de Galles et Avocat général pour l'Irlande du Nord, le très honorable Lord Hermer KC. Ils ont notamment discuté de la situation de l'État de droit en Europe, ainsi que des aspects de la politique migratoire liés aux droits humains et de l'approche du gouvernement britannique à l'égard de l'héritage des troubles en Irlande du Nord.

Rencontre avec la Présidente des Open Society Foundations

Le 31 janvier, le Commissaire a rencontré en ligne Binaifer Nowrojee, Présidente des Open Society Foundations. Ils ont échangé sur les défis actuels en matière de droits humains.

Rencontre avec le Président du Réseau européen de mise en œuvre

Le 10 février, le Commissaire a rencontré Maciej Nowicki, Président du Réseau européen de mise en œuvre, et son équipe. Ils ont discuté de questions liées à la contribution de la société civile à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Rencontre avec le Président du Conseil des droits de l'homme des Nations unies

Le 12 février, le Commissaire a rencontré le Président du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'Ambassadeur Jürg Lauber. Ils ont discuté de la coopération interinstitutionnelle, notamment des

possibilités d'initiatives conjointes, d'un engagement plus étroit avec les procédures spéciales et de l'apprentissage mutuel tiré des mécanismes d'examen. Le Commissaire a saisi cette occasion pour souligner l'importance d'intégrer les droits humains dans les efforts de paix et de reconstruction en Ukraine.

Rencontre avec la sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Pologne

Le 12 février, le Commissaire a rencontré Henryka Mościcka-Dendys, Sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Pologne. Le Commissaire a notamment évoqué la situation des droits humains à la frontière entre la Pologne et le Bélarus.

Mission auprès des institutions de l'UE à Bruxelles

Du 18 au 20 février, le Commissaire a effectué une mission à Bruxelles afin d'engager un dialogue de haut niveau avec les institutions de l'UE. Les principaux thèmes abordés ont été les migrations, l'égalité (y compris les Roms et les Gens du voyage), la situation en Ukraine et l'importance des droits humains dans le processus d'élargissement de l'UE. Le Commissaire a eu des échanges avec la commission LIBE et la sous-commission DROI du Parlement européen. Il [a rencontré](#) la Commissaire chargée de l'égalité, de la préparation et de la gestion des crises, Hadja Lahbib, et [s'est entretenu](#) avec le Service européen pour l'action extérieure et la Commission européenne.

50^e anniversaire du Centre pour le droit communautaire et la médiation

Le 26 février, le Commissaire a participé à une table ronde lors d'un événement célébrant le 50^e anniversaire du Centre pour le droit communautaire et la médiation, basé à Dublin, en Irlande. Dans son allocution, le Commissaire a souligné le rôle des communautés en tant que moteurs de l'action en faveur de la protection des droits humains et de la justice sociale, et a insisté sur l'importance de défendre les droits humains des membres les plus vulnérables de nos sociétés, tels que les Roms et les Gens du voyage.

Rencontre avec la Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE

Le 3 mars, le Commissaire [a rencontré](#) la nouvelle directrice de l'OSCE/BIDDH, Maria Telalian. Ils ont discuté des priorités de leurs mandats respectifs, des moyens de renforcer la protection des droits humains dans la région et d'améliorer la coopération entre leurs institutions pour relever les défis communs.

Rencontre avec le Ministre de la Justice de Pologne

Le 11 mars, le Commissaire a rencontré Adam Bodnar, Ministre de la Justice de Pologne. Le Commissaire a fait part de ses préoccupations concernant les modifications apportées à la loi sur la protection internationale, telles qu'il les avait communiquées au Parlement polonais dans une lettre (voir *Focus sur les pays*).

Rencontre avec la Commission permanente du gouvernement local et de l'administration publique du Parlement norvégien

Le 11 mars, le Commissaire [a rencontré](#) les membres de la Commission permanente des collectivités locales et de l'administration publique du Parlement norvégien. Ils ont discuté des principales questions relatives aux droits humains en Europe, de la situation des institutions des droits humains et de la société civile, ainsi que du rôle important des parlementaires dans la protection des droits humains.

Rencontre avec la Commissaire de la Commission internationale contre la peine de mort

Le 12 mars, le Commissaire [a rencontré](#) Marta Santos Pais, Commissaire de la Commission internationale contre la peine de mort, et son équipe, qui ont présenté leurs activités actuelles. Le Commissaire a souligné l'importance d'unir les forces pour l'abolition de la peine de mort dans le monde entier.

Rencontre avec le Directeur exécutif du Centre de politique de sécurité de Genève

Le 13 mars, le Commissaire a rencontré en ligne Thomas Greminger, Directeur exécutif du Centre de politique de sécurité de Genève, pour un échange sur leurs travaux respectifs concernant l'Ukraine.

Présentation du rapport annuel d'activité 2024

Lors de la présentation de son premier rapport annuel à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 7 avril, le Commissaire [a souligné](#) la nécessité urgente pour les parlements nationaux de retrouver leur rôle de gardiens des droits humains. Il a exhorté les parlementaires à vérifier systématiquement la conformité de la législation avec les droits humains et à renforcer la visibilité des droits humains au sein des commissions parlementaires.

Échange de vues avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le 25 mars, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, au cours duquel il a mis l'accent sur le rôle essentiel des collectivités locales et régionales dans la défense des droits humains. S'appuyant sur ses travaux récents, il a insisté sur la nécessité urgente d'une action à la base, du respect des normes internationales et d'un approfondissement des partenariats pour défendre les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

Rencontre avec un membre de APCE et du Sénat irlandais

Le 8 avril, le Commissaire a rencontré Conor Murphy, membre de l'APCE et du Sénat irlandais. Ils ont discuté de questions liées à l'héritage des troubles en Irlande du Nord.

Rencontre avec un membre de l'Assemblée nationale de Serbie

Le 8 avril, le Commissaire a rencontré Pavle Grbović, membre de l'Assemblée nationale de Serbie et président du Mouvement des citoyens libres, afin de discuter de questions pertinentes en matière de droits humains.

Rencontre avec des membres de la délégation turque à l'APCE

Le 9 avril, le Commissaire a rencontré les membres de la délégation turque à l'APCE, Namık Tan, Aysun Bankoğlu, Gökçe Gökçen et Yunus Emre. Ils ont discuté de questions pertinentes relatives aux droits humains liées aux développements récents dans le pays.

Rencontre avec un membre de l'APCE et du Sénat irlandais

Le 9 avril, le Commissaire a rencontré la Sénatrice Patricia Stephenson, membre de l'APCE et du Sénat irlandais. Ils ont échangé sur la situation des droits humains en Europe, en particulier celle des défenseurs des droits humains et des Roms et des Gens du voyage.

Discours devant la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE

Le 10 avril, le Commissaire s'est adressé à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE sur la question des journalistes ukrainiens détenus en Russie. Il a exprimé sa préoccupation face au maintien en détention de journalistes ukrainiens par la Russie et a présenté des points pour l'avenir : insister sur la libération des journalistes et sur l'accès à ceux-ci pour les mécanismes de surveillance des droits humains (dans les territoires de l'Ukraine occupés par la Russie) ; exiger que les auteurs des violations des droits humains commises à l'encontre de ces journalistes rendent des comptes ; et exiger que leur libération fasse partie de la voie vers la paix.

Réunion avec la Présidente de la Cour constitutionnelle et la vice-présidente du Sénat du Parlement du Kazakhstan

Le 10 avril, le Commissaire a rencontré la Présidente de la Cour constitutionnelle du Kazakhstan, Elvira Azimova, et la Vice-présidente du Sénat du Parlement du Kazakhstan, Olga Perepechina. Le Commissaire a été informé de la structure des droits humains au Kazakhstan et des récentes modifications législatives visant à renforcer la protection des droits humains dans le pays.

Rencontre avec le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales

Le 29 avril, le Commissaire [a rencontré](#) le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, Christophe Kamp. Ils ont discuté de questions relatives aux minorités nationales relevant de leurs mandats respectifs, notamment la prise en compte des voix et des expériences des femmes et des filles issues de minorités nationales dans leur travail, et ont exploré les moyens de renforcer la coopération entre leurs bureaux.

7. Activités de communication et d'information

Plus de 775 articles ont été publiés sur les activités du Commissaire au cours de la période considérée. Les trois thèmes les plus couverts ont été la liberté de réunion et d'association, les droits des personnes LGBTI et les droits des Roms et des Gens du voyage. Les médias ont également largement couvert les travaux sur les migrations, les visites en Géorgie et en Grèce, la liberté d'expression et les défenseurs des droits humains. Parmi les principaux médias nationaux et internationaux qui ont couvert les travaux du Commissaire figuraient les grandes agences de presse telles que l'AFP, l'ANSA, l'Associated Press, l'EFE et Reuters, ainsi que des médias de premier plan, notamment *Avvenire*, *Balkan Insight*, *BBC*,

Deutschlandfunk, Ekathimerini, Euractiv, Euronews, Evropeiskaya Pravda, Helsingin Sanomat, La Libre Belgique, La Repubblica, Mediapart, N1 Info, Politico, Radio Free Europe, RFI, Süddeutsche Zeitung, SwissInfo, Telex.hu, The Guardian, The Independent, The Irish Times, et Vatican News.

Plus de 670 000 visiteurs uniques ont consulté le [site web](#), qui a enregistré plus de 2 300 000 pages vues. 89 publications ont été publiées sur [X](#), générant au total près de 200 000 impressions et un taux d'engagement de 6,5 %. Le nombre d'abonnés a augmenté, avec plus de 1 700 nouveaux abonnés.

La page [LinkedIn](#) du Commissaire comptait plus de 2 000 abonnés, a reçu plus de 64 000 impressions et près de 2 000 réactions. Plus de 1 100 utilisateurs de LinkedIn se sont abonnés à la [lettre d'information](#), qui est également distribuée à plus de 7 000 abonnés supplémentaires en dehors de cette plateforme.